



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM

Question écrite n° 41131

Texte de la question

M. Serge Letchimy attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la situation des agents et du service public de l'emploi dans l'hexagone et dans les régions-départements d'outre-mer. La fusion de l'ANPE et des ASSEDIC désormais regroupées dans une seule structure, "Pôle emploi", a généré tout un ensemble de dysfonctionnements prévisibles, contre lesquels nombre d'acteurs avaient mis en garde le Gouvernement de l'époque. Les conditions de mise en œuvre de la fusion ont provoqué une déstabilisation des agents de l'institution, multipliant les frictions et les frustrations susceptibles de dégénérer en souffrance professionnelle, ce pour les raisons suivantes. D'un côté, les agents originaires de l'ANPE sont confrontés à de nouveaux statuts et à la volonté de supprimer le statut public dont certains d'entre eux bénéficient encore, alors que, dans le même temps, les agents originaires des ASSEDIC sont confrontés à un nouveau métier, celui de conseil des demandeurs d'emploi, mission d'autant plus difficile à maîtriser que le contexte s'est, entre-temps, considérablement durci et dégradé. La flambée du chômage et la contraction du marché de l'emploi, conjugués à l'adoption de nouvelles procédures d'accueil, d'un encadrement parfois excessivement sévère ou souvent inadapté à la situation de forte précarité de nombre de demandeurs d'emploi ainsi qu'à une insuffisance chronique des moyens humains, ont accentué le malaise profond des agents du service public de l'emploi. Si ces dysfonctionnements ne sont pas nouveaux et ont été longuement dénoncés ces derniers mois, tout indique qu'ils demeurent saillants, comme le laisse craindre une série de suicides et, dans tous les cas, les témoignages nombreux, parfois désespérés dont les élus notamment sont les destinataires réguliers. Il lui demande donc quelles sont les dispositions que le Gouvernement entend prendre pour répondre à ces problématiques, tant sur le plan organisationnel, que sur celui des moyens humains, particulièrement en outre-mer où la situation de l'emploi est extrêmement délicate.

Données clés

Auteur : [M. Serge Letchimy](#)

Circonscription : Martinique (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41131

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11201

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)